

VDK Safe Life

Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : VDK Safe Life
 Identifiant d'entité juridique : 549300Q5EH2NP82EPE32

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?	
<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental: ___% <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ___% 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de ___% d'investissements durables <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social <input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables



Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier?

La promotion des caractéristiques ESG consiste à investir dans des actifs qui obtiennent de bonnes notes environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise, en excluant certaines entreprises soit en raison d'une note ESG élevée (détails ci-dessous), soit en raison de l'étendue de leur implication dans des produits et services tels que les produits du tabac, les armes, l'alcool, les jeux d'argent, l'extraction de charbon, la pornographie. Fédérale Assurance exclut également toutes les entreprises figurant sur la liste d'exclusion du Fonds de pension norvégien, ainsi que les activités et les projets non financés par la Banque mondiale/Société financière internationale.

● **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?**

Des indicateurs de durabilité sont utilisés pour mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales sont atteintes. Ces indicateurs sont liés à l'environnement, à la politique sociale et à la gouvernance d'entreprise, y compris les droits de l'homme et les normes de travail, ainsi que la lutte contre la corruption. Les indicateurs sont sélectionnés en fonction de leur pertinence et de la disponibilité des données.

Alignement sur la liste d'exclusion du Fonds de pension norvégien. Ce fonds souverain est une référence dans l'implémentation d'investissements éthiques et responsables.

Alignement sur l'exclusion des activités et des projets non financés par la Banque mondiale/Société financière internationale.

Alignement sur la liste d'exclusion des pays à fiscalité avantageuse, des entités non coopératives et des pays faisant l'objet de sanctions internationales et d'embargos de la part des Nations Unies et de l'Union européenne.

Alignement sur le Pacte Mondial des Nations Unies en sélectionnant des entreprises qui ne violent pas les dix principes dans les domaines des droits de l'Homme, du droit du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Alignement sur la notation des risques ESG de Sustainalytics, un leader sur le marché des données ESG indépendantes. Cette notation des risques mesure le degré d'exposition d'une entreprise aux risques ESG et la manière dont elle gère ces risques. Plus la note est basse, plus les risques liés à l'ESG sont faibles. Les entreprises avec une note trop élevée sont exclues.

Les investissements sous-jacents de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Oui

Les spécialistes en investissement de Fédérale Assurance identifient les PAI (Principal Adverse Impacts) à l'aide des indicateurs standardisés d'incidence négative sur la durabilité, qui mènent aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ESG. Plus précisément, il s'agit des 18 indicateurs tirés des normes techniques réglementaires SFDR (RTS, annexe 1, tableau 1). Vous trouverez ci-dessous une vue d'ensemble de ces indicateurs, par classe d'actifs dans laquelle les investissements sont effectués et par catégorie ESG. La liste des indicateurs est susceptible d'être modifiée dans le futur.

Indicateurs pour les investissements dans des sociétés	
E	<ul style="list-style-type: none"> Émissions de gaz à effet de serre (GES) Empreinte carbone Intensité de GES Combustibles fossiles Énergie non-renouvelable Intensité de consommation d'énergie Activités nuisibles à la biodiversité Rejets dans l'eau Ratio de déchets dangereux et radio-actifs
S	<ul style="list-style-type: none"> Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect de ces principes Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé Mixité au sein des organes de gouvernance Armes controversées

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Indicateurs pour les investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

E	Intensité de GES	S	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales
---	------------------	---	---------------------------------------------------------------------

Indicateurs pour les investissements dans des actifs immobiliers

E	Combustibles fossiles Inefficacité sur le plan énergétique
---	---------------------------------------------------------------

* Ce tableau ne reflète pas l'ordre d'importance donné aux PAI par Fédérale Assurance.

Non



Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il?

L'objectif est de poursuivre une croissance du capital à long terme par le biais d'une gestion active et flexible, mais en mettant très clairement l'accent sur les titres à revenu fixe, complétés par des investissements dans l'immobilier, des actions et les classes d'actifs alternatifs.

Ce faisant, l'objectif est d'implémenter une approche ESG pour les investissements.

- **Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier?**

L'engagement du produit en faveur de la durabilité est soutenu par une politique d'investissement qui inclut :

- Listes d'exclusions
- Approche fondée sur des normes
- Intégration ESG
- Désinvestissement

Listes d'exclusions

Les listes d'exclusions ont pour but d'éviter d'investir dans certaines entreprises, activités, pays.

- Liste d'exclusion du Fonds de pension norvégien
- Liste d'exclusion de la Banque mondiale et de la Société financière internationale
- Exclusion de pays, à l'aide de deux listes :
 - Liste des pays à fiscalité avantageuse
 - Liste des pays faisant l'objet de sanctions internationales et d'embargos appliqués par les Nations Unies, l'Union européenne et les États-Unis.

Approche normative ou Pacte mondial des Nations Unies

Fédérale Assurance a pris en compte les principes du Pacte mondial des Nations Unies dans sa politique d'investissement. Ce cadre vise à mettre en œuvre des politiques durables et socialement responsables et à rendre compte de leur mise en œuvre.

Intégration ESG

Les facteurs ESG sont pris en compte dans l'évaluation, la sélection et le monitoring des entreprises du portefeuille.

Fédérale Assurance travaille avec Sustainalytics, un fournisseur indépendant de données ESG, qui fournit une expertise en matière d'analyse ESG et attribue également un score ESG à chaque entreprise.

Les actifs dont le score ESG est supérieur à 40, ce qui correspond à un risque ESG "sévère", sont exclus en tant qu'investissements.



Cette limite s'applique aux classes d'actifs suivantes : actions cotées, private equity, obligations et prêts aux entreprises.

Chaque classe d'actifs que Fédérale Assurance souhaite acheter fait l'objet d'un contrôle via Sustainalytics. Le score ESG de l'ensemble du portefeuille est vérifié deux fois par an.

Désinvestissement

Aucune nouvelle position ne peut être achetée dans des actifs qui ne sont pas conformes à la politique d'investissement ESG de Fédérale Assurance.

Une période de transition est prévue pour les positions existantes dans le portefeuille d'investissement qui ne répondent pas aux critères ESG.

Les actions qui ne répondent pas aux critères peuvent être conservées tant que la valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition.

Les obligations qui ne répondent pas aux critères peuvent être conservées jusqu'à l'échéance finale pour satisfaire aux obligations de rendement et de gestion des risques.

- ***Quel est le taux minimal d'engagement pour réduire la portée des investissements envisagés avant l'application de cette stratégie d'investissement?***

Certaines catégories d'actifs n'ont pas encore de notation ESG en raison de leur faible notoriété, de leur volume ou de leur distribution.

En pratique, l'impact est toutefois limité, car 70 % de la valeur des actifs gérés doivent être couverts par une notation ESG.

- ***Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements?***

Les pratiques relatives à la gouvernance d'entreprise sont généralement évaluées à l'aide des critères suivants : des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.

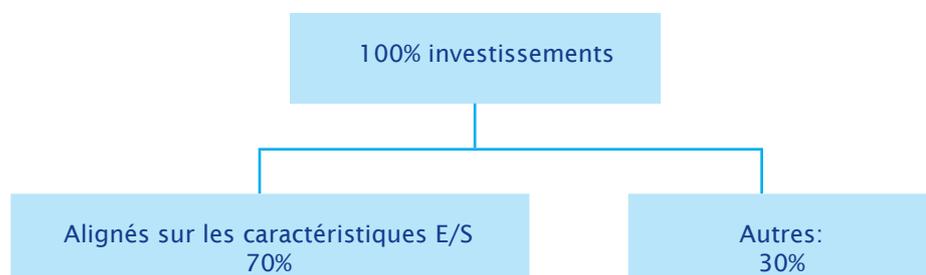
La gouvernance des entreprises dans lesquelles Fédérale Assurance investit est évaluée à l'aide de l'outil Sustainalytics (Morningstar). L'évaluation de la gouvernance d'entreprise ainsi obtenue représente une part non négligeable du score ESG final.

Fédérale Assurance poursuit une politique d'engagement par le biais d'un dialogue et de contacts avec les entreprises et d'autres émetteurs, y compris sur des sujets de durabilité. Cependant, il n'y a pas d'exercice systématique des droits de vote lors des assemblées d'actionnaires.

Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier?



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



#1 La catégorie « Alignés sur les caractéristiques E/S » inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

#2 La catégorie « Autres » inclut les investissements restants du produits financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Les actifs financiers sont divisés en :

Actions :

Cette rubrique comprend les actions cotées et non cotées, y compris les actions préférentielles.

Obligation :

Cette rubrique comprend les prêts négociables et non négociables et les titres de créance d'entités et d'entreprises souveraines et régionales, les titres liés à des actifs et d'autres créances et titres de créance.

Infrastructure :

Cette rubrique comprend les titres de créance, d'obligations ou d'actions émis en euros par des sociétés (SPV) visant spécifiquement à financer par l'emprunt des projets d'infrastructures publiques.

Immobilier :

Cette rubrique comprend les biens immobiliers destinés à l'investissement sous forme directe (conduisant à la propriété d'actifs immobiliers) ou sous forme structurée (actions ou fonds cotés ou non cotés).

Fonds d'investissement :

Cette rubrique comprend les fonds cotés et non cotés.

Produits dérivés :

Cette rubrique comprend des « futures » destinés à couvrir tout non-respect éventuel des obligations.



Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE ?

- Oui
 Non



Quels investissements sont inclus dans la catégorie « Autres », quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « Autres » comprend tous les actifs pour lesquels, en raison de leur nature spécifique ou de leur taille, des données ESG ne sont pas disponibles ou insuffisantes pour effectuer une évaluation appropriée en tant qu'investisseur.

Le pourcentage indiqué est le pourcentage prévu qui peut être détenu dans ces instruments, mais le pourcentage réel varie en fonction du moment du retrait.

Ces investissements ne promeuvent aucune caractéristique environnementale ou sociale. Aucune garantie environnementale ou sociale minimale ne s'applique à ces instruments financiers.



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet :

<https://www.vdk.be/nl/particulieren/sparen-en-beleggen/spaarverzekering-tak-21>

plus particulièrement dans le document PDF [VDK Safe Life - Information concernant la durabilité - Art. 8 SFDR](#)

Fédérale Assurance - Rue de l'Etuve 12 - 1000 Bruxelles - Belgique
Internet: www.federale.be - N° vert 0800/14 200

Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie, est une entreprise d'assurances agréée sous le n° de code 0346 pour pratiquer les branches 2, 21, 22, 23 et 26 en Belgique.
Compte financier BIC : BBRUBEBB IBAN : BE90 3101 5641 6832- RPM Bruxelles TVA BE 0408.183.324

Intermédiaire d'assurance: vdk spaarbank nv, FSMA 20230, ou un de ses représentants commerciaux,
Siège social: Sint-Michielsplein 16, 9000 Gent - BTW BE 0400 067 788 - RPR Gent